

AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE MODIFIER LES NORMES MINIMALES D'IMPLANTATION DES BÂTIMENTS PRINCIPAUX DANS LES SECTEURS À DÉVELOPPEMENT À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE URBAIN.

Le conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences du projet de règlement numéro 429-19, modifiant le règlement de zonage numéro 315-08 modifié par les règlements 353-11, 355-11, 368-11, 373-11, 383-14, 385-14, 391-15, 393-15, 397-16, 403-16, et 416-7, afin de modifier les normes minimales d'implantation des bâtiments principaux dans les secteurs à développement à l'intérieur du périmètre urbain.

Ce premier projet de règlement a été adopté lors d'une séance du conseil municipal tenue le 22 MARS 2019.

La consultation publique sur ce projet de règlement se tiendra **MARDI, le 2 JUILLET 2019 à 19 :00** au lieu habituel des séances du conseil, soit au 900, rue Principale, Notre-Dame-de-Stanbridge. Au cours de la séance publique, sera expliqué le projet de règlement et seront entendues les personnes qui désireront s'exprimer.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 900, rue Principale, Notre-Dame-de-Stanbridge, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance.

DONNÉ à Notre-Dame-de-Stanbridge, ce 10 juin 2019.

Suzanne Marcoux

Directrice générale, secrétaire-trésorière, greffière

